



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E136772

VALABLE JUSQU'AU 29/08/2026

ÉDITÉ LE

05/09/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2001

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 31/08/2025  
0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC WASQUEHAL

Siret : 434 320 644 00025

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :  
MAAF 159786282 L 001

Assurance Responsabilité Civile :  
MAAF 159786282 L 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 05/09/2025

Raison sociale : PRECLIN RICHARD

4 RUE DE MARCQ-EN-BAROEUL  
59290 WASQUEHAL

Téléphone : 06 26 85 86 77

Portable : 0626858677

Fax :

Site Internet :

E-mail : r.preclin@free.fr

Responsabilité légale :  
PRECLIN RICHARD CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité                                                                  | * Date d'attribution |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211      | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE                                  | 30/08/2023           |
| 5311 PROB | Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE | 11/06/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 30/08/2023         |
| o Ventilation mécanique                                                  | 11/06/2025         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.